

Méthodes alternatives pour la castration des porcelets

A partir de 2010, la Suisse interdira l'emploi de la méthode actuellement en usage pour la castration des porcelets. Les principales organisations de producteurs, de marchands et de consommateurs, de la protection des animaux, de même que Coop et Migros, se sont mises d'accord sur les méthodes à employer à l'avenir: aux premiers rangs, la castration avec anesthésie par inhalation et la vaccination contre l'odeur de verrat. Il faut maintenant aller de l'avant et lancer la mise en place de ces méthodes.



Pour éviter que ne se développe une éventuelle odeur de verrat dans la viande, la plupart des porcelets mâles sont castrés dans leurs premières semaines de vie, de manière chirurgicale sans anesthésie. Cette méthode sera interdite en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2010. Avec le projet ProSchwein, la Haute école suisse d'agronomie HESA à Zollikofen a reçu la tâche d'évaluer, en collaboration avec d'autres institutions, des méthodes pour remplacer ce mode de castration douloureux pour les porcelets. Les méthodes doivent non seulement respecter le bien-être du porcelet, mais aussi convenir à la pratique et garantir la sécurité des consommateurs.

Lors d'une rencontre à Berne le 20 juin, la branche porcine a, au vu des résultats, choisi trois méthodes: la vaccination contre l'odeur de verrat, la castration après anesthésie par inhalation et, pour la production de niche, l'engraissement de jeunes verrats.

Trois méthodes bien adaptées

La castration chirurgicale avec anesthésie par inhalation est applicable dans la pratique. Elle consiste à anesthésier les porcelets avec du gaz isoflurane durant quelques minutes et à les castrer pendant ce laps de temps. Pour soulager les douleurs postopératoires, un antidouleur est administré par injection. L'appareil d'anesthésie étant relativement coûteux pour les petites exploitations, cette méthode n'est applicable que dans le cadre d'une coopération.

La deuxième méthode praticable est la vaccination contre l'odeur de verrat, qui permet de renoncer complètement à une intervention chirurgicale. Un sondage a montré que les consommateurs sont prêts à accepter cette méthode, pour autant qu'ils soient bien informés.

La méthode la plus naturelle est finalement l'engraissement des jeunes verrats où l'on renonce à toute intervention. Elle prend en compte qu'un certain pourcentage des animaux développe une odeur de verrat et doit donc être trié et éliminé à l'abattoir. Un procédé de triage disposant d'appareils et de techniques d'analyse appropriés n'étant pas encore disponible, l'engraissement des jeunes verrats reste pour le moment destiné aux productions de niche.

Mise en pratique rapide

L'introduction des méthodes alternatives doit commencer immédiatement et non seulement en 2010, mais par étapes et de manière suivie. Avant cela, quelques questions ouvertes sur la déclaration, l'assurance qualité et les possibilités d'exportation doivent être éclaircies. Jusqu'à l'éclaircissement de ces points, Micarna ne changera pas ses conditions d'achat, tandis que Coop Naturafarm accepte par contre dès à présent les méthodes alternatives.

Par la suite, les organisations de producteurs et d'acheteurs seront appelées à déterminer la procédure et la feuille de route. C'est dans une action commune que ProSchwein (voir encadré), en collaboration avec la branche, veut informer le public sur les étapes à venir.

Objectif à long terme: l'engraissement de jeunes verrats

La branche considère que l'engraissement de jeunes verrats constitue la meilleure solution à long terme. A l'avenir, elle est d'accord de participer activement à l'amélioration de la méthode par le biais du progrès génétique et par la détection automatique de l'odeur de verrat sur la chaîne d'abattage. Ces dispositions devraient permettre à l'engraissement des jeunes verrats de s'imposer à long terme.

Th. Kupper

*Haute école suisse d'agronomie, Zollikofen
<http://proschwein.shl.bfh.ch>*

Le projet ProSchwein

ProSchwein est un projet national de recherche dont la responsabilité incombe à Suisseporcs et SUISAG, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Coop et Migros, de même qu'à la Haute école suisse d'agronomie (HESA). Sous la conduite de la HESA et en collaboration avec des universités, des instituts de recherche et des entreprises privées, différentes méthodes destinées à remplacer la castration sans anesthésie des porcelets ont été développées et testées dans les conditions de la pratique pendant ces quatre dernières années.